

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

À l'école Saint-François-Xavier, tout adulte faisant partie du personnel de l'école a l'autorité et le devoir de faire respecter le Code de vie.

1. RESPECT DE SOI

- a) Je suis poli dans mes propos et mon attitude : j'utilise un langage soigné sans blasphèmes ni propos vulgaires.
- b) J'adopte des attitudes positives par rapport à mes apprentissages.
- c) J'assiste à tous mes cours et à toutes mes activités et je m'organise pour y arriver à temps. Par conséquent, si je suis en retard à la 1^{re} ou à la 4^e période, je dois m'arrêter au local « Répétition » pour me procurer un billet de retour en classe.

En cas de retard non motivé, je devrai me présenter en retenue. En cas de retard motivé, **mes parents doivent en informer l'enseignant concerné dans un délai de 24 h**, sinon je devrai me présenter en retenue. Il m'est donc impossible d'avoir un retard motivé à la 2^e ou à la 3^e période si j'assiste à mon cours de la 1^{re} période (à moins d'être de retour d'un rendez-vous préalablement motivé par mes parents).

- d) Je me fais un point d'honneur de toujours apporter le matériel nécessaire pour le cours auquel je me rends.
- e) J'ai un comportement responsable et autonome. Je planifie bien mon travail et j'en soigne la présentation. Je complète mes devoirs, mes travaux et mes leçons dans les délais prévus.
- f) Je participe activement à ma réussite en me gardant bien de plagier (examens, devoirs et travaux reliés ou non à l'utilisation de l'informatique).
- g) Je m'abstiens de consommer des boissons énergisantes à l'école.

2. RESPECT D'AUTRUI

- a) À notre école, le respect est à l'honneur et le vouvoiement est de rigueur. Je dois donc m'adresser à tout intervenant en l'appelant « Madame » ou « Monsieur » et en employant le « vous ».
- b) Je respecte les autres, jeunes et adultes, par mes gestes, mes paroles et mes écrits, et ce, tant dans le réel que dans le virtuel, incluant les réseaux sociaux. Je respecte aussi leur réputation et leur personne. J'évite les paroles dégradantes. De plus, lorsque survient un problème, je dis la vérité et j'écoute la version des autres.
- c) J'entretiens des relations harmonieuses avec les autres : j'évite la sollicitation, les menaces, l'intimidation, les bagarres, les bousculades et les agressions de toutes sortes. Quand survient un problème, je prends l'habitude de le régler en discutant. Si cela m'est difficile, je demande l'aide d'un adulte.
- d) Je respecte les autres en étant assis et prêt à commencer le cours au son de la cloche.
- e) En classe, je participe en suivant les consignes données. Je respecte les autres en étant calme et à l'écoute.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Je porte le plus grand soin au matériel de l'école, à celui des autres et au mien, **incluant mon agenda**.
- b) Je suis responsable à part entière de la propreté de mon école.
- c) Je protège mon environnement en accomplissant des gestes écologiques tels que le recyclage.

- d) La gomme m'est permise à la cafétéria.
- e) Je prends mes repas aux tables de la cafétéria. La nourriture est interdite dans les classes, dans la paléstre et au bloc sportif de la Magdeleine, sauf avec l'autorisation spéciale d'un membre du personnel. Je dispose de mes déchets de façon responsable.
- f) Pendant les pauses, je peux prendre une collation en me rendant à mon cours en m'assurant de l'avoir terminée avant d'entrer dans la classe et je dispose de mes déchets de façon responsable.
- g) Je dois obtenir l'autorisation de la direction pour toute vente de quelque nature que ce soit ou encore pour apposer des affiches sur les murs de l'école.

4. ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ

- a) Pour mes cours d'éducation physique et à la santé, je dois porter le costume **obligatoire, réservé à ce cours seulement**, c'est-à-dire le t-shirt bleu pâle ou le t-shirt bleu royal identifié « Éducation physique » ainsi que le short bleu marine ou le pantalon de survêtement gris identifié « Éducation physique ». Je dois porter des espadrilles.
- b) Je dois obligatoirement me changer dans les vestiaires **avant et après** mon cours.
- c) Pour les cours à l'extérieur, je dois prévoir des vêtements adaptés aux températures plus froides. Par conséquent, le port d'une veste ou d'un chandail en coton ouaté m'est autorisé seulement lorsque mes cours sont donnés à l'extérieur.
- d) Avant le cours, je retire mes bijoux et j'attache mes longs cheveux.
- e) Si je dois être dispensé de certains exercices pour raison de santé, je dois fournir, à mon enseignante, un **billet médical** qui indique le motif et la durée de mon exemption.
- f) L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés dans les vestiaires. Je dois donc laisser mes objets de valeur et mon cellulaire dans mon casier ou à la maison.

5. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- a) Une reprise de temps devra être faite pour chacune de mes absences non justifiées (séchage de cours) ou pour toute auto-expulsion d'un cours.
- b) J'apporte à mes parents, dans les délais demandés, tous les messages transmis par l'école et je rapporte les coupons-réponse s'il y a lieu.
- c) Lorsqu'il faut que je quitte l'école durant la journée, je dois, au préalable, me rendre au local « Répit » afin d'en informer la personne responsable et montrer une justification de mes parents au besoin.
- d) Je dois utiliser uniquement le casier et le cadenas prêtés en début d'année et les garder en bon état. Afin de protéger mes biens, je garde confidentiel le numéro de ce cadenas. L'école ne se rend pas responsable des pertes subies ou des vols dont je peux être victime.
- e) Je suis responsable de ce que j'apporte à l'école. J'identifie mes objets et mes vêtements.
- f) Exceptionnellement, si je dois circuler dans les corridors pendant les cours, je fais signer mon agenda à la page « Sorties de classe » et je laisse mon cellulaire en classe (dans la pochette prévue à cet effet ou sur le bureau de l'enseignant). Je circule de façon calme et silencieuse.
- g) Afin d'assurer ma sécurité ainsi que celle des autres élèves et du personnel, tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat.
- h) Durant le diner, je respecte l'horaire prévu des déplacements dans les corridors.
- i) En classe, seul le sac réservé exclusivement à mon portable m'est autorisé. Au vestiaire, en éducation physique, seul le sac réservé exclusivement à mes vêtements de sport m'est autorisé.

6. UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- a) L'utilisation d'un cellulaire, d'un lecteur numérique (tel iPod), d'une tablette numérique ou d'une console de jeux m'est permise dans les aires communes, à l'extérieur des heures de classe.
- b) Avant même d'entrer dans un local de cours, je retire mes écouteurs. En entrant, je dépose mon appareil et mes écouteurs dans la pochette prévue à cet effet. Il m'est aussi possible de laisser le tout dans mon casier.
- c) L'utilisation de mon cellulaire dans les toilettes m'est strictement interdite.
- d) Filmer ou photographier (incluant les égoportraits) m'est interdit, et ce, à l'intérieur de l'école ainsi que sur tout son territoire extérieur. Les captures d'écran et les enregistrements audio et vidéo lors d'un enseignement virtuel me sont également interdits.
- e) En cas d'infraction à l'école, l'appareil me sera confisqué et sera remis à la direction qui le gardera pour la durée prévue au Code de vie.

SANCTIONS LORS DE LA SAISIE D'UN APPAREIL

- 1^{re} offense : 4 périodes
 - 2^e offense : 12 périodes
 - 3^e offense : 20 périodes
- f) L'utilisation de mes appareils électroniques et de mes écouteurs pendant les cours restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par mon enseignant dans le cadre de sa gestion de classe. Sinon, mes appareils ainsi que mes écouteurs doivent être rangés.

7. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- a) À l'école, les objets symbolisant les psychotropes, la violence, le sexisme ou le racisme me sont interdits.
- b) Les objets pouvant représenter un danger pour moi ou pour les autres sont interdits. La possession d'un tel objet entraînera une suspension externe de trois jours, applicable sur-le-champ. La direction se réserve toutefois le privilège de modifier cette suspension et de mettre en place des mesures reliées à l'infraction commise.
- c) Pour ma propre sécurité et celle des autres, je laisse les portes et les escaliers dégagés.
- d) Mes déplacements en planche à roulettes, à vélo, en patins à roues alignées se font à l'extérieur du terrain de l'école.
- e) Je m'abstiens de circuler ou de flâner autour des voitures stationnées à l'avant de l'école. Les attroupements dans le stationnement sont interdits.
- f) Les jeux d'argent tels que les cartes, les dés, les paris, etc. me sont interdits.

8. TENUE VESTIMENTAIRE

ENFIN SPORTS
MODE INC.

2, Montée des Bouleaux, local 220
Saint-Constant, Québec J5A 2N5
450-635-2464 ou sans frais 1-888-703-6346
Télééc. : 450-635-8553 Courriel : commandeinfo@enfinsports.com

- a) À l'école, je porte l'uniforme sans modification de même que lors des activités organisées à l'extérieur de l'établissement. Si je porte un chandail supplémentaire à manches courtes ou à manches longues, je le porte **sous** celui à l'effigie de l'école.
- b) En entrant dans l'école, je retire ce qui couvre ma tête (casquette, chapeau, tuque, capuchon). Je laisse mon manteau, mes bottes, ma casquette ou mon chapeau dans mon casier.
- c) Je porte le capuchon de ma veste ou de mon chandail **à l'extérieur seulement**.

- d) Les shorts, les robes et les jupes me sont permis pourvu que la longueur minimale, la mi-cuisse, soit respectée.
- e) Les pantalons doivent être portés à la taille.

9. RESPECT DES LOIS

- a) Afin de faire respecter les lois des différentes instances (scolaires, municipales, provinciales et fédérales), la direction se réserve le droit d'inspecter, en tout temps, mon casier, mon sac à dos, mon sac à main, etc.
- b) Il m'est strictement interdit de fumer ou de vapoter, et ce, tant à l'intérieur de l'école que sur ses terrains. (Les cigarettes électroniques de toutes sortes sont considérées au même titre que les produits dérivés du tabac.)
- c) En tout temps, il m'est interdit d'apporter, de consommer ou de vendre des boissons alcoolisées, des drogues ou toute autre substance intoxicante.
- d) Déclencher une fausse alarme, voler et se livrer au vandalisme sont des gestes criminels et je m'en abstiens. Des poursuites pourraient être intentées contre moi.
- e) Il m'est strictement interdit de photographier, de faire des captations audio ou vidéo et de faire des captures d'écran des membres du personnel, à leur insu, et ce, en classe comme en enseignement virtuel.
- f) Toute infraction commise à l'école ou ayant des répercussions à l'école pourrait être sanctionnée.

ENGAGEMENT

ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES



J'ai pris connaissance du **CODE DE VIE** de l'école et je m'engage à le respecter dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Nom de l'élève

Signature de l'élève

Date

En tant que parents, nous avons pris connaissance du CODE DE VIE de l'école et, tout comme notre enfant, nous l'acceptons ainsi que les conséquences qui pourraient découler de tout manquement à ses règles. Nous sommes prêts à supporter l'école et à nous engager pour que l'année scolaire de notre jeune soit une réussite.

Nom du parent

Signature du parent

Pour me joindre :

tél. résidence _____

tél. travail _____

tél. cellulaire _____

Nom du parent

Signature du parent

Pour me joindre :

tél. résidence _____

tél. travail _____

tél. cellulaire _____

Signature du tuteur du groupe

Date